

## PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE SAINTE-CATHERINE

**Le 2 juillet 2019**

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi deuxième jour du mois de juillet deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 18 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présentes.

Messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel Béland sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Nomination d'une directrice générale par intérim
- 3.- Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence par intérim
- 4.- Participation d'une élue - Lancement de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC)
- 5.- Période de questions du public
- 6.- Levée de la séance

#### **202-07-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

#### **203-07-19 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la période de vacances de la directrice générale du 4 au 15 juillet 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer une directrice générale par intérim durant cette période;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur el conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Marie-Josée Halpin, directrice du Service aménagement du territoire et développement économique, au poste de directrice générale par intérim pour la période du 4 au 15 juillet 2019 inclusivement.

Que celle-ci soit également nommée à titre de greffière adjointe par intérim durant cette période.

Que la clause prévue au code des conditions de travail des employés cadres s'applique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**204-07-19**

**NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT la période de vacances de la directrice générale du 4 au 15 juillet 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un coordonnateur des mesures d'urgence par intérim durant cette période;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Luc Prévost, directeur des travaux publics, au poste de coordonnateur des mesures d'urgence par intérim pour la période du 4 au 15 juillet 2019 inclusivement.

Que la clause prévue au code des conditions de travail des employés cadres s'applique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**205-07-19**

**PARTICIPATION D'UNE ÉLUE - LANCEMENT DE LA COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CIEC)**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de l'activité de lancement de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC), à se tenir le 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y va de l'intérêt de la Ville de demander à madame la conseillère Isabelle Morin de participer à l'activité;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que celle-ci soit et est par la présente, déléguée à représenter la Ville de Sainte-Catherine.

Que la Ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

**206-07-19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h32.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES,  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Danielle Chevette, directrice des services financiers et administratifs par intérim